

# 95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football

  
Terre de jeu & d'équilibre

N°653 - ÉDITION DU 08 SEPTEMBRE 2023



## INFO...CALENDRIERS

### **JOURNÉES REPORTÉES**

La journée du 17 /09/2023  
(CDM, Anciens, Vétérans +45 ans,  
U16, U18) est reportée au  
01/10/2023

Seniors Garçons : la journée du  
10/09/2023 est reportée au  
01/10/2023

Seniors Féminines : la journée du  
09/09/2023 est reportée au  
14/10/2023

### La Commission Technique fait sa rentrée



Dans le cadre de la saison 2023/2024, la première Commission Technique du district du Val-d'Oise de football de la saison a eu lieu dimanche 3 septembre, en présence du Directeur technique régionale Ali Moucer ainsi que du Président du District Claude Delforge, sous l'égide du Président de la Commission Technique Alain Lemoine.

### La prochaine formation d'Arbitre Futsal



La première session de formation d'arbitre spécifique Futsal doit débuter le lundi 25 septembre 2023 et se clôturer le lundi 9 octobre 2023.

## ACTUALITÉS COMMISSIONS

- Statuts & Règlements
- Calendrier & organisation des compétitions
- Organisation des Coupes Départementales
- Football d'Animation
- Futsal
- CDIF
- Terrains & installations sportives
- Application du Statut de l'Arbitrage et des mutations d'arbitre
- Technique



Crédit Mutuel

val d'oise  
le département



CDOS  
VAL-D'OISE



Gourman Dit  
RECEPTION

EAGLES



  
Terre de jeu & d'équilibre



## STATUTS ET RÈGLEMENTS

COMMISSION RESTREINTE DU 04 SEPTEMBRE 2023

### INFORMATIONS

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

**Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.**

## TOURNOI

### ADAMOIS OL

**Homologation du tournoi du 16 et 17 SEPTEMBRE 2023 U10 et U11 et U12 et U13. Tournoi homologué**

Participation : 4 X 10€

Total = 40 €

## COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 5 SEPTEMBRE 2023

**Présents** : Mme Sylvestre – MM. Pézière - Sénécal – Cokgul - El Fakri

**Excusé** : M. Podan-Mavounzy

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

### *INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2023/2024)*

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

### *RAPPEL*

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.  
Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité

### *ATTENTION*

#### *ART. 10.2 du RS du DVOF*

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application disponible sur Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.



## CHANGEMENTS

Veillez noter les changements suivants :

- \*La journée du 17 /09/2023 (CDM, Anciens, Vétérans +45 ans, U16, U18) est reportée au 01/10/2023
- \*Seniors Garçons : la journée du 10/09/2023 est reportée au 01/10/2023
- \*Seniors Féminines : la journée du 09/09/2023 est reportée au 14/10/2023

## MATCH A HUIS CLOS

### **MONTMORENCY FC**

#### **Seniors D4/A**

5 matches à jouer à huis clos avec 3 arbitres et 2 délégués officiels à la charge du club de MONTMORENCY

#### **Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF**

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Les 5 matches à huis clos se dérouleront la saison 2023-2024

## COURRIERS DES CLUBS

### **LISTE DES DESENGAGEMENTS**

Ermont ACF : U18 équipe 2 en D4

Fosses FU : Seniors équipe 2 en D4

Bruyères Bernes : CDM équipe 1 en D2

### **LISTE DES ENGAGEMENTS**

Bouffémont ACF : Seniors équipe 2 en D4

Cormeillais ACS : Anciens +55 ans

### **SAINT PRIX ES**

Courriel du 31/08/2023

La commission vous informe que votre équipe Anciens 3 réintègre le groupe Anciens D4 Poule B

Critérium +45 ans Poule C : L'équipe Saint Prix 35 est supprimée



**DEUIL ENGHIEU FC**

*Courriel du 31/07/2023*

*La Commission prend note et recrédite le club de 24 euros.*

**JOUY LE MOUTIER FC**

*Courriel du 04/09/2023*

*Le 2 équipes (U14-U16) ont bien été engagées*

**FOSES UF**

*Courriel du 04/09/2023*

*Merci de prendre connaissance de l'article 9-4 du RS du DVOF chapitre les compétitions*

**SAINT LEU FC**

*Courriel du 04/09/2023*

*Le 2 équipes (U14-U16) ont bien été engagées*

**PIERRELAYE FC**

*Courriel du 29/08/2023*

*Tous vos engagements ont été enregistrés*

**PONTOISIENNE - MARCOUVILLE**

*Courriel du 05/09/2023*

*Concernant les alternances, il est impossible d'avoir 3 équipes sur un seul terrain.*

*Interroger vos adversaires pour des changements d'horaire*

**Secrétaire de Séance**

M. Patrick Sénécal

**Président de Séance**

Mme Sylvestre



# COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 05 SEPTEMBRE 2023

**Présents** : M. Maillet - M. Lacour - Mme Cyprien

**Absents excusés** : M. N'Diaye - M. Moukrim – Mme Lutz

## INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

### POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F

**ART 20.3** Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

## COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

COUPE  
CATÉGORIE  
NUMERO DU MATCH DATE

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission. De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

## COMMUNIQUÉ

La commission gère 17 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.



## COMMUNIQUÉ

La commission gère 17 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.

## ATTENTION

### HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 15H00
- 16 ans (U16) 14H30
- 18 ans (U18) 14H30
- Seniors 14H30
- Seniors CDM 09H30
- Anciens /dimanche matin 09H30
  
- Féminines U15F U18F 15H00
- Et SENIORS

### HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Avec Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 13H00
- 16 ans (U16) 12H30
- 18 ans (U18) 12H30
- Seniors 12H00

## INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

## RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.  
Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.



PROCHAIN TIRAGE :  
Mardi 26 septembre 2023

Seront tirés les catégories suivantes :

Coupes du Val d'Oise Crédit mutuel

- SENIORS 1 André COUTELIER
- CDM
- ANCIENS
- + 45 ANS
- U18
- U16

Coupes du COMITE Crédit mutuel

- SENIORS 2 Jean LESTRUHAUT
- ANCIENS
- U16

*Ces rencontres se dérouleront le dimanche 15 octobre 2023.*

Animateur de séance : M. Maillet  
Secrétaire de séance : MME Cyprien





## COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 4 SEPTEMBRE 2023

**Présents :** Mme Gontarczyk (Présidente)  
M Sénécal – M Le Nagard

**Assistent :** Mme Escroignard (Comité) – M Allard (CTDAP)

**Excusée :** Mme Bastos

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

### INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

**Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.**

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

.....

#### RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur [footclub.fr](http://footclub.fr).

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

---

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

---



**ATTENTION** : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.

## COURRIER DES CLUBS

**BRUYERES BERNES USM** : Mail du 19 08 23

Pris note de la liste de vos correspondants Foot animation

**EAUBONNE CSM** : Mail du 31 08 23

Pris note de la liste de vos correspondants Foot animation

**ENTENTE MMB** : Mail du 22 08 23

Pris note de la liste de vos correspondants Foot animation

**ERAGNY AS FC** : Mail du 04 09 23

Pris note de la liste de vos correspondants Foot animation

**EZANVILLE ECOUEN US** : Mail du 04 09 23

Pris note de la liste de vos correspondants Foot animation

**FRETTOISE ES** : Mail du 04 09 23

Pris note de la liste de vos correspondants Foot animation

**GONESSE RC** : Mail du 25 07 23

Pris note de la liste de vos correspondants Foot animation

**GOUSSAINVILLE FC** : Mail du 18 07 23

Pris note de la liste de vos correspondants Foot animation

**ROISSY US** : Mail du 01 09 23

Pris note de la liste de vos correspondants Foot animation

**VEMARS ST WITZ FC** : Mail du 29 08 23

Pris note de votre demande de modification d'engagement U7

## ENGAGEMENTS SAISON 2023 / 2024

### EQUIPES U6/U7 & U8/U9

Nous vous rappelons que pour la saison prochaine, les engagements d'équipes U6/U7 et U8/U9 doivent se faire impérativement par l'application FAL via Footclubs :

Ouverture des inscriptions : Mardi 29 Août 2023

Clôture des inscriptions : Mercredi 13 Septembre 2023

Rappel :

Pour les engagements des équipes U8/U9 en niveau 1, la commission rappelle aux clubs qu'il faut 2 équipes U8 et 2 équipes U9 en niveau 1 et au minimum 1 équipe U8 et 1 équipe U9 en niveau 2 et 40 joueurs licenciés dans cette catégorie.

La commission se réserve le droit de modifier les engagements pour les clubs qui ne respectent pas le nombre d'équipes.



Ci-dessous liste des clubs dont la commission a déjà reçu les engagements des équipes via FAL :

- COURDIMANCHE AS
- GARGES FCM
- ENTENTE SSG
- VEMARS ST WITZ FC
- ADAMOIS OL
- ERAGNY FC
- ARNOUVILLE FAS
- BELLOY ST MARTIN ASC
- FOSSES UF
- MONTIGNY FC
- MONTMAGNY FC
- CHAUMONTEL LUZARHES AS
- BONNEUIL ASC

Pour les clubs suivants, la commission vous demande de vérifier vos engagements d'équipes U8/U9 afin de respecter les critères du Niveau 1 (rappelés ci-dessus)

- VILLIERS FC
- JOUY FC
- ARGENTEUIL RC

### EQUIPES U10/U11 & U12/U13

Pour les équipes U10/U11 et U12/U13, les engagements d'équipes se feront à l'aide d'un lien GOOGLE FORM que vous recevrez sur la messagerie officielle du club.

Nous vous demandons de bien vouloir respecter les dates limites d'engagement afin de permettre à la Commission de préparer les calendriers de critérium.

Ci-dessous liste des clubs dont la commission a déjà reçu les engagements des équipes via Google Form :

- CERGY PONTOISE FC
- ERAGNY FC
- ARGENTEUIL RC
- ARNOUVILLE FC
- VEMARS ST WITZ FC
- MONTSOULT BAILLET US
- ENTENTE MMB
- BRUYERES BERNES USM
- FRANCONVILLE FC
- GARGES FCM
- GROSLAY FC
- ST OUAN AS
- PUISEUX LOUVRES FC
- ENTENTE SSG
- JOUY LE MOUTIER FC
- CHAUMONTEL LUZARCHES AS
- COURDIMANCHE AS

## CRITERIUMS AVENIR

Liste des équipes retenues à ce jour pour participer aux critères Avenir :

Saison 2023/2024	CLUB	U10-U11	U12	U13	U13F
1	ES HERBLAY	2	1		1
2	ECOUEEN FC	2	1		
3	ERMONT AMS	2	1	1	
4	CERGY PONTOISE FC	2	1		
5	JOUY LE MOUTIER FC	2			
6	GOUSSAINVILLE FC	2	1		
7	GARGES LES GONESSE FCM	2	1	1	1
8	ST OUEN L'AUMONE AS	2	1		1
9	ST BRICE FC	2	1	1	1
10	AS ERAGNY FC	2	1	1	1
11	FRANCONVILLE FC	2	1	1	
12	OSNY FC	2	1	1	
13	GONESSE RC	2	1	1	
14	SOISY AM FC	2	1	1	
15	ARGENTEUIL FC	2	1	1	
16	VILLIERS LE BEL FC	2	1	1	
17	SARCELLES AAS	2	1		1
18	ENTENTE SSG	2	1		1
19	ST LEU 95 FC	2			
20	ENTENTE MMB	2	1		
21	ARGENTEUIL RC	2	1		1
22	BEZONS USO	2	1	1	
23	VIARMES ASNIERES OL	2		1	

\*Selon l'article 4 du Règlement du Critérium Avenir U13 2022/2023 :

**« Les clubs engagés en critérium Interdépartemental U13 ne peuvent pas s'engager dans le critérium U13 Avenir du DVOF »**

## DEMANDE D'INFORMATION

La commission demande à chaque club de lui transmettre par mail rapidement les renseignements suivants :

- Nom - Prénom & Téléphone du Responsable Catégorie U6/U7
- Nom - Prénom & Téléphone du Responsable Catégorie U8/U9
- Nom - Prénom & Téléphone du Responsable Catégorie U10/U11
- Nom - Prénom & Téléphone du Responsable Catégorie U12/U13

La commission rédigera ensuite un tableau des correspondants, qui vous sera transmis et visible sur le site du DVOF, afin de faciliter les déplacements des équipes sur les plateaux ou rencontres de critérium.

## REUNION D'INFORMATION CLUBS AVENIR



La réunion de rentrée des clubs Avenir se déroulera le **Lundi 11 Septembre 2023 de 19h00 à 20h30 en visioconférence**. Présence obligatoire des éducateurs concernés. Le lien vous sera envoyé ultérieurement sur la messagerie officielle des clubs.

## REUNION D'INFORMATION FOOT ANIMATION GARCONS & FILLES

La Réunion d'information du Foot d'Animation aura lieu le **Mercredi 13 Septembre 2023 de 19h00 à 20h30 – Salle Gourman'Dit – 20, Avenue du Bosquet à BAILLET EN France**.

Présence obligatoire du **Responsable de l'école de foot Garçons & Filles ou Responsable technique du Club** : en cas d'absence à cette réunion obligatoire, le club sera pénalisé d'une amende de 50€

## RENTREE DU FOOT 2023

Septembre annonce la rentrée du foot !

La Fédération Française de Football organise la Rentrée du Foot en Septembre 2023.

Ces actions vous permettront de mobiliser les enfants et présenter aux parents votre club, en organisant des opérations de promotion, des journées « portes ouvertes » et toutes les réunions nécessaires.

Le programme de la rentrée du Foot dans le Val-d'Oise :

- Samedi 16 Septembre 2023 : Rentrée U10 & U11
- Samedi 23 Septembre 2023 : Rentrée U8 & U9
- Samedi 30 Septembre 2023 : Rentrée U6 & U7

Un kit de communication vous a été envoyé pour téléchargement via la messagerie officielle du club :

- L'affiche générique et les affiches spécifiques à destination des joueurs (toutes catégories), des arbitres et des encadrants.
- Une affiche « bienvenue dans mon club », disponible dès la fin du mois d'Août et à destination de tous les clubs désirant afficher le nom de leurs bénévoles.

**Prochaine Réunion LUNDI 11 SEPTEMBRE 2023**



## COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 04 SEPTEMBRE 2023

**Présents** : MM Le Nagard (Président) – Duclos - Gondel

**Assistent** : MM. Renault (Cda) - Vernet (Comité)

### INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

#### COMMUNIQUÉ

##### *POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F*

**ART 20.3** : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

#### RAPPEL

##### *PORT DES PROTÈGE-TIBIAS*

**ART 16.3** : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

#### RAPPEL

##### *FEUILLE DE MATCH (FMI)*

**ART 13Bis** : Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.

Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.



## COURRIERS CLUBS

**CS Jocassiens** : Engagement du 17-07-23

Réception de votre dossier d'engagement pour une équipe Senior Futsal.

La commission vous demande d'effectuer vos demandes de licences au plus vite.

L'engagement des équipes futsal jeunes est à effectuer par Google Forms ?

Veillez utiliser le lien ci-joint : <https://forms.gle/9jdXStSWY5D6ZrWS9>

**Eaubonne CSM** : Mail du 19-07-23

Pris note du désengagement de votre équipe 2 Futsal.

**Montigny LVDB** : Mail du 26-07-23

Pris note de votre demande de modification de l'horaire des rencontres pour votre équipe 2 suite parution des groupes.

Accord de la commission.

**Combo Futsal** : Mail du 26-07-23

Pris note de l'horaire de vos rencontres à domicile : **le samedi à 18H00.**

Accord de la commission.

**Foot Loisir Indoor** : Mail du 28-07-23

Réception de l'attestation de mise à disposition du gymnase pour vos rencontres Senior et U16.

**ST Brice FC** : Mail du 01-08-23

Pris note de l'adresse du gymnase et de l'horaire des rencontres pour votre équipe Senior : **le samedi à 20H30.**

Accord de la commission.

**Foot Loisir Indoor** : Mail du 04-08-23

Pris note de votre demande modification de l'horaire de vos rencontres Senior et U18 : **le samedi à 12H30.**

Pris note de l'horaire des rencontres de votre équipe U16 : **le samedi à 11H00.** Accord de la commission.

**My Sarcelles Futsal** : Mail du 05-08-23

Pris note de votre demande modification du jour des rencontres pour votre équipe Senior 1 : **le lundi à 21H30.**

Accord de la commission.

**Bezons Futsal Club** : Mail du 07-08-23

Demande de renseignements concernant le nombre de mutés en championnat Futsal D1 et D2.

Suivant le règlement du Football diversifié, il n'y a pas de limitation de joueurs mutés en championnat départemental.

**Eaubonne CSM** : Mail du 24-08-23

Suite erreur administrative, la commission a retiré votre équipe 2 du calendrier D2 groupe A.

La commission vous demande la confirmation de l'horaire des rencontres de votre équipe 1 le samedi.

**Cergy-Pontoise FC** : Mail du 24-08-23

Réception de l'attestation de mise à disposition du gymnase pour vos rencontres Senior et U15.

**Avicenne ASC** : Mail du 31-08-23

Pris note de votre demande modification du jour des rencontres pour votre équipe Senior 2 : **le mercredi à 21H30.**

Accord de la commission.

**Entente MMB** : Mail du 31-08-23

Pris note de votre demande d'engagement d'une équipe senior.

Accord de la commission.

Votre équipe prendra la place de l'exempt 11 en D2 / A.

La commission vous demande d'effectuer les demandes de licences nécessaires au plus vite.



## CALENDRIER 2023 / 2024

### CALENDRIER SENIOR FUTSAL D1-D2

#### Septembre 2023

11 au 17	J1 - Championnat D1-D2
18 au 24	Championnat Ligue - Cadrage Coupe Nat
25 au 01	J2 - Championnat Ligue + D1-D2

#### Octobre 2023

02 au 08	Coupe Nat - MR
09 au 15	J3 - Championnat Ligue + D1-D2
16 au 22	Coupe Nat - Paris IDF - Cadrage Coupe Comité - MR
23 au 29	J10 - Championnat D1-D2

#### Novembre 2023

30 au 05	MR
06 au 12	J4 - Championnat Ligue + D1-D2
13 au 19	Coupe Nat - Paris IDF - 1er Tour CVO - MR
20 au 26	J5 - Championnat Ligue + D1-D2

#### Décembre 2023

27 au 03	Coupe Nat - Paris IDF - 1/8 Coupe Comité - MR
04 au 10	J6 - Championnat Ligue + D1-D2
11 au 17	J11 - Championnat D1-D2 - Coupe Nat - Paris IDF
18 au 24	MR

#### Janvier 2024

08 au 14	J7 - Championnat Ligue + D1-D2
15 au 21	Coupe Nat - Paris IDF - 2ème Tour CVO - MR
22 au 28	J8 - Championnat Ligue + D1-D2

#### Février 2024

29 au 04	J9 - Championnat Ligue + D1+D2
05 au 11	J12 - Championnat Ligue + D1-D2
12 au 18	Coupe Paris IDF - 1/8 CVO - MR
19 au 25	Coupe Paris IDF - 1/8 CVO - MR
26 au 03	J13 - Championnat Ligue + D1-D2

#### Mars 2024

04 au 10	J14 - Championnat Ligue + D1-D2
11 au 17	J15 - Championnat Ligue + D1-D2
18 au 24	J16 - Championnat Ligue + D1-D2
25 au 31	Coupe Paris IDF - 1/4 CVO - 1/4 Comité - MR

#### Avril 2024

01 au 07	J17 - Championnat Ligue + D1-D2
08 au 14	J20 - Championnat D1-D2 - Coupe Paris IDF
15 au 21	Coupe Paris IDF - 1/2 CVO - 1/2 Comité - MR
22 au 28	J18 - Championnat Ligue + D1-D2

#### Mai 2024

29 au 05	J19 - Championnat Ligue + D1-D2
06 au 12	MR
13 au 19	J22 - Championnat Ligue + D1-D2
20 au 26	J21 - Championnat D1-D2

#### Juin 2024

01 au 02	Finale CVO + Comité
----------	---------------------





## GROUPES 2023 / 2024

À la suite des différentes modifications effectuées, veuillez trouver ci-dessous la composition des groupes D1 et D2.

### GROUPES FUTSAL DVOF

DIVISION 1 Gr U		
N°	N° DU CLUB	NOM DU CLUB
1	551972	AVICENNE ASC 2
2	580882	MARCOUVILLE CITY CP 3
3	560543	ARNOUVILLE USC 1
4	560866	COMBO FUTSAL 1
5	590534	ARGENTEUIL RC 1
6	552305	OSNY UNITED 1
7	850343	ATTAINVILLE FUTSAL C 2
8	590442	LES SPORTIFS DE GARGES 2
9	561071	ASF ARGENTEUIL 2
10	550552	SANNOIS FCE 1
11	519039	EAUBONNE CSM 1
12	580869	PERSANAISE CFJ 1

DIVISION 2 - GR A		
N°	N° DU CLUB	NOM DU CLUB
1	561101	MONTIGNY LVDB 1
2	560964	BEZONS FUTSAL CLUB 2
3	510506	GONESSE RC 1
4	850889	MONTMAGNY ASFS 2
5	590566	MONTMORENCY FUTSAL 2
6	527269	SAINT BRICE FC 1
7	560814	FUTSAL CLUB VLB 1
8	560466	MY SARCELLES FUTSAL 1
9	550552	SANNOIS FCE 2
10	551988	CERGY-PONTOISE FC 2
11	580487	ENTENTE MMB 1
12	561071	ASF ARGENTEUIL 3

DIVISION 2 - GR B		
N°	N° DU CLUB	NOM DU CLUB
1	560 964	BEZONS FUTSAL CLUB 1
2	560972	JOCASSIENS CS 1
3	560866	COMBO FUTSAL 2
4	551445	PARMAIN FUTSAL AS 2
5	582623	AFS VAUREAL 2
6	590534	ARGENTEUIL RC 2
7	560467	MY SARCELLES FUTSAL 2
8	549561	DEUIL-ENGHIEN FC 1
9	551988	CERGY-PONTOISE FC 1
10	581364	GOUSSAINVILLE FC 2
11	582621	FOOT INDOOR LOISIR 1
12	561101	MONTIGNY LVDB 2



## CHAMPIONNAT FUTSAL (Groupe à 12)

Journée 01	Journée 02	Journée 03	Journée 04	Journée 05	Journée 06	Journée 07	Journée 08	Journée 09	Journée 10	Journée 11
Aller	Aller	Aller	Aller	Aller	Aller	Aller	Aller	Aller	Aller	Aller
11-sept.-23 au 17-sept.-23	25-sept.-23 au 1-oct.-23	9-oct.-23 au 15-oct.-23	6-nov.-23 au 12-nov.-23	20-nov.-23 au 26-nov.-23	4-déc.-23 au 10-déc.-23	8-janv.-24 au 14-janv.-24	22-janv.-24 au 28-janv.-24	29-janv.-24 au 4-févr.-24	23-oct.-23 au 29-oct.-23	11-déc.-23 au 17-déc.-23
2 - 11 4 - 9 6 - 7 8 - 5 10 - 3 12 - 1	3 - 1 5 - 10 7 - 8 9 - 6 11 - 4 2 - 12	4 - 2 6 - 11 8 - 9 10 - 7 1 - 5 12 - 3	5 - 3 7 - 1 9 - 10 11 - 8 2 - 6 4 - 12	6 - 4 8 - 2 10 - 11 1 - 9 3 - 7 12 - 5	7 - 5 9 - 3 11 - 1 2 - 10 4 - 8 6 - 12	8 - 6 10 - 4 1 - 2 3 - 11 5 - 9 12 - 7	9 - 7 11 - 5 2 - 3 4 - 1 6 - 10 8 - 12	10 - 8 1 - 6 3 - 4 5 - 2 7 - 11 12 - 9	11 - 9 2 - 7 4 - 5 6 - 3 8 - 1 10 - 12	1 - 10 3 - 8 5 - 6 7 - 4 9 - 2 11 - 12
Journée 22	Journée 12	Journée 13	Journée 14	Journée 15	Journée 16	Journée 17	Journée 18	Journée 19	Journée 20	Journée 21
Retour	Retour	Retour	Retour	Retour	Retour	Retour	Retour	Retour	Retour	Retour
13-mai-24 au 19-mai-24	5-févr.-24 au 11-févr.-24	26-févr.-24 au 3-mars-24	4-mars-24 au 10-mars-24	11-mars-24 au 17-mars-24	18-mars-24 au 24-mars-24	1-avr.-24 au 7-avr.-24	22-avr.-24 au 28-avr.-24	29-avr.-24 au 5-mai-24	8-avr.-24 au 14-avr.-24	20-mai-24 au 26-mai-24

## DEMANDE D'INFORMATIONS

La commission demande à tous les clubs ayant des rencontres programmées un jour férié de bien vouloir aviser le DVOF de l'impossibilité de disputer les rencontres le jour prévu au calendrier.

Dans le cas de fermeture du gymnase un jour férié, merci de fournir au DVOF l'attestation d'indisponibilité du gymnase.

## MATCHS REPORTÉS

## SENIOR D2

En raison du manque de licences enregistrées pour de nombreux clubs, la commission décide de reporter les rencontres de la 1<sup>ère</sup> journée des groupes A et B de D2 à une date ultérieure.

## ENGAGEMENT JEUNES SAISON 2023 / 2024

Les Feuilles d'engagement des équipes de Jeunes sont à retourner au secrétariat du DVOF pour **le mercredi 13 septembre dernier délai** afin de pouvoir valider l'organisation des plateaux et critérium lors de la réunion clubs.

**Obligations clubs :**

Critériums U16 : nécessité d'avoir un créneau fixe pour cette catégorie le samedi ou le dimanche.

Les engagements des équipes sont à effectuer sur l'**application Google Forms** : <https://forms.gle/9jdXStSWY5D6ZrWS9>

Critériums U12 et U14 : nécessité d'avoir un créneau fixe pour chaque catégorie le samedi ou le dimanche ou en alternance 1 week-end sur 2.

Les engagements des équipes sont à effectuer sur l'**application Google Forms** : <https://forms.gle/9jdXStSWY5D6ZrWS9>

Plateaux U7 et U9 : nécessité d'avoir un créneau fixe le samedi ou le dimanche différent de celui prévu pour les critériums U12 et U14.

Les engagements des équipes sont à effectuer sur l'**application FAL** disponible sur le site du DVOF.

Les clubs ne disposant pas de créneaux distincts pour les plateaux et les critériums ne pourront pas engager d'équipes dans toutes les catégories.

Prochaine réunion  
Lundi 18 septembre à 18H30



## COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 05 SEPTEMBRE 2023

**Présents** : MM. Plassart - Lacour

**Assistent** : MM. Diaz- Letellier (Comité).

## FORMATION FMI

La commission vous recevra pour cette formation **le vendredi 08 SEPTEMBRE 2023 à 19H00**

### FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF. (**ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF**)

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI

**La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH**

**La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.**

**La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.**

**Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)  
Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.**

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).



Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter  
La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

**Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.**

Nous vous remercions de votre retour.

**La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.**

## FMI – RAPPELS IMPORTANTS

La FMI est disponible sur le store Google VERSION Vous retrouverez cette version sous le nom (Feuille de Match Informatisée ). Cette version est disponible sur le Store Apple.

Cette version est obligatoire.

Bonne saison à vous !

## FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

### EFFACER LES DONNÉES - VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

## Mode opératoire

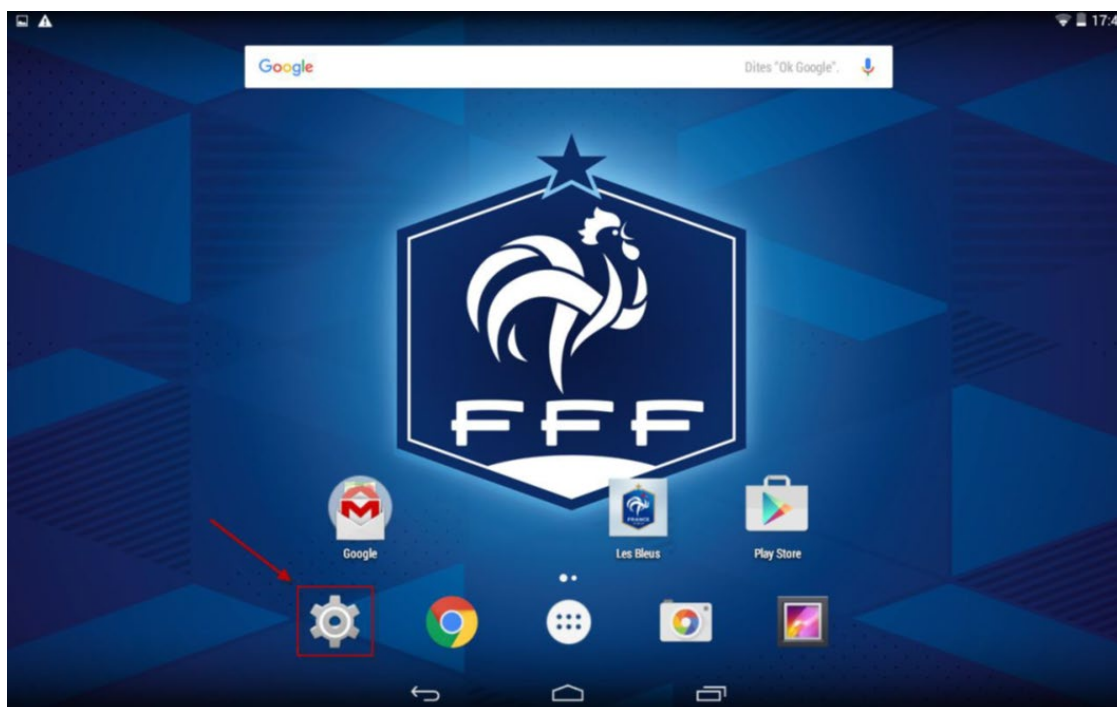
### PREREQUIS

1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

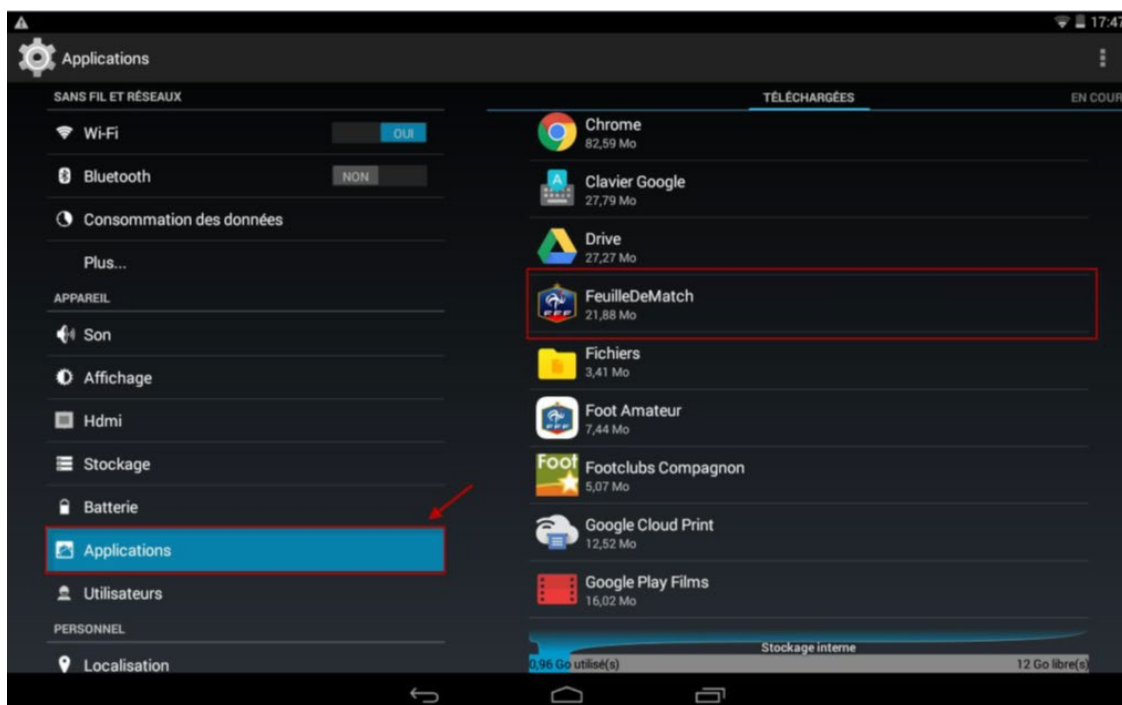
2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

3-Fermer l'application

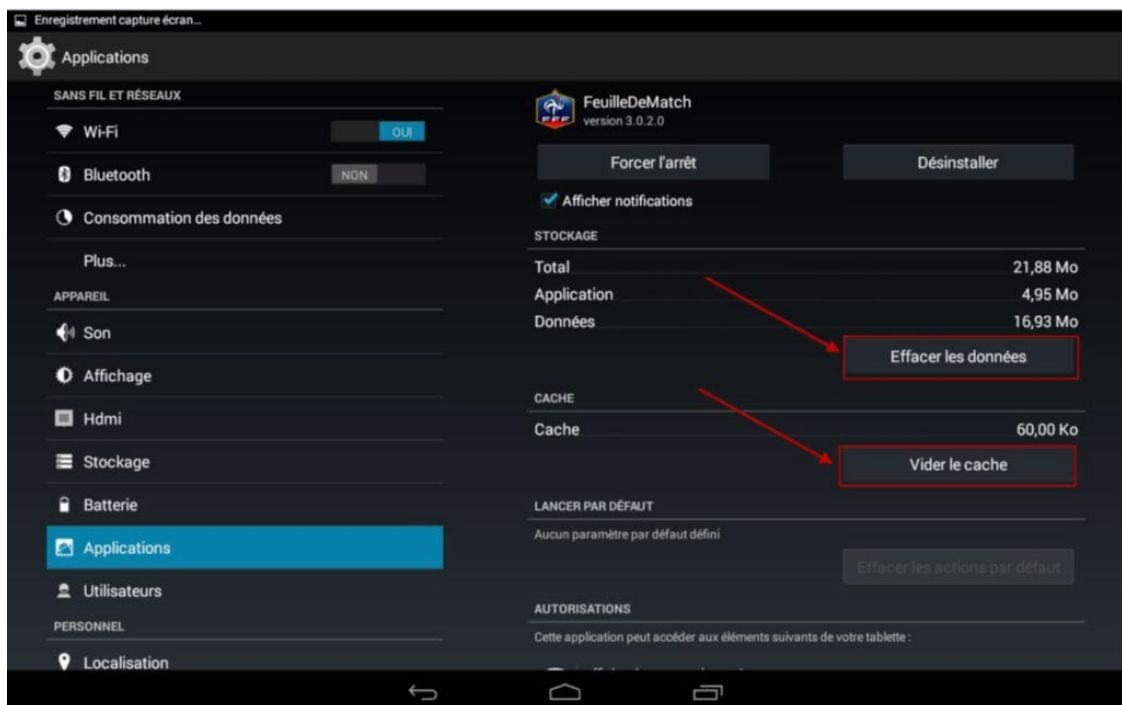
🔗 Allez dans paramètres de la tablette.



## ☑ Sélectionnez Application puis Feuille de Match



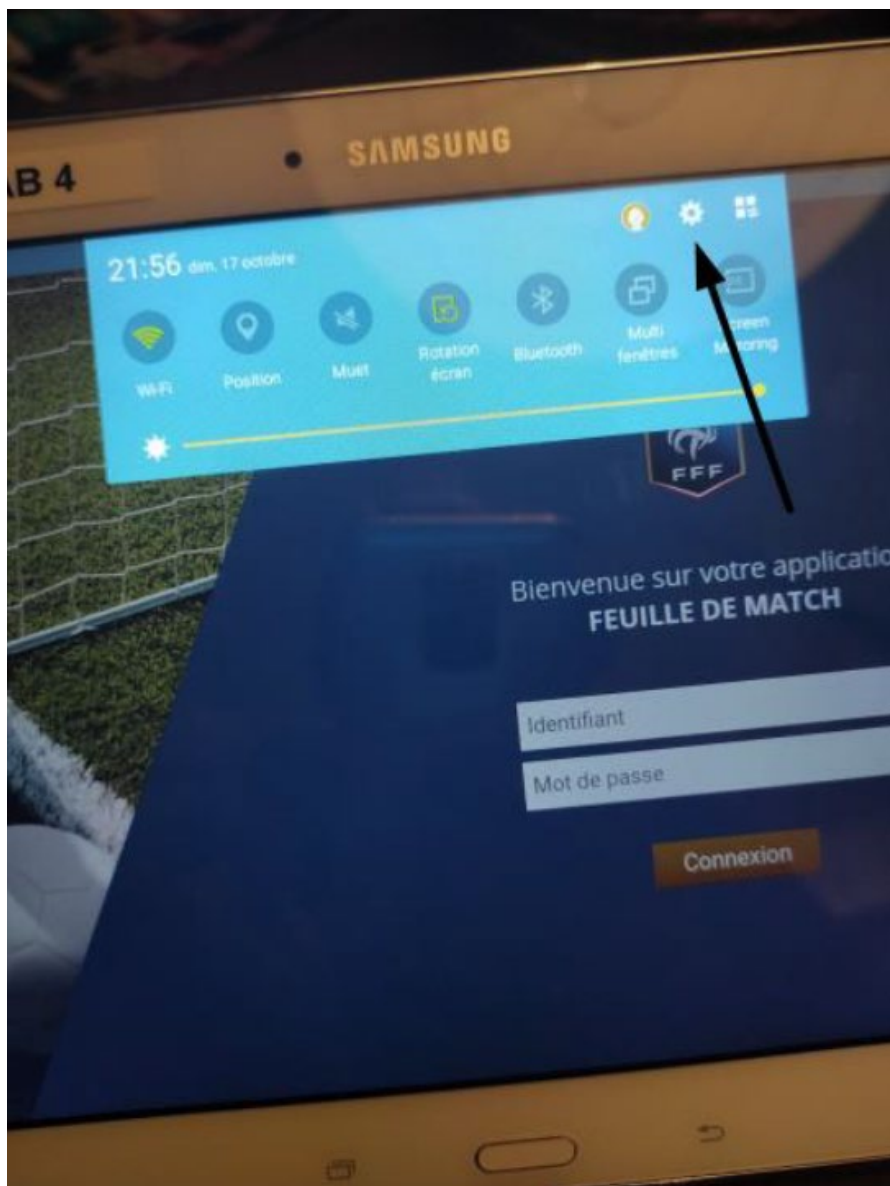
## ☑ Effacer les données et vider le cache



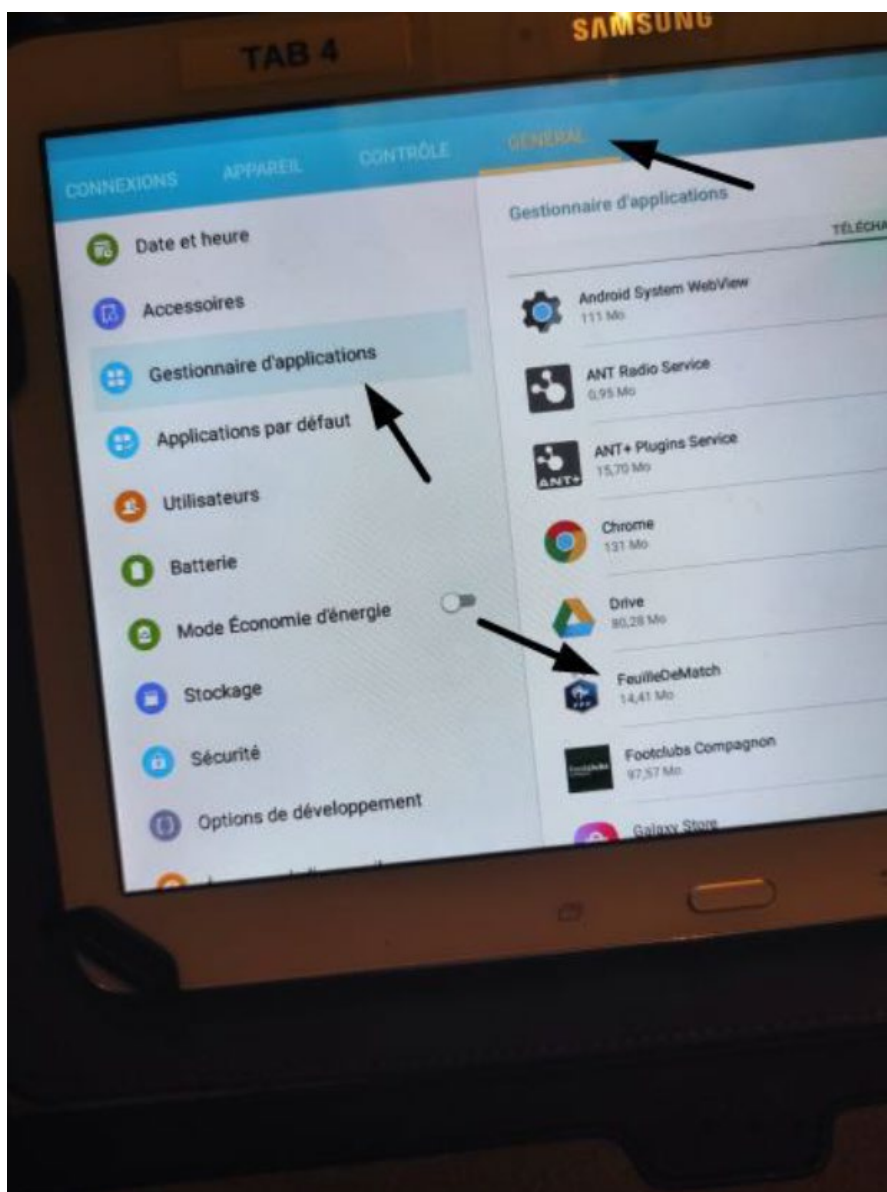
## ☐ Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

## AUTRES TABLETTES

🔗 Allez dans paramètres de la tablette.

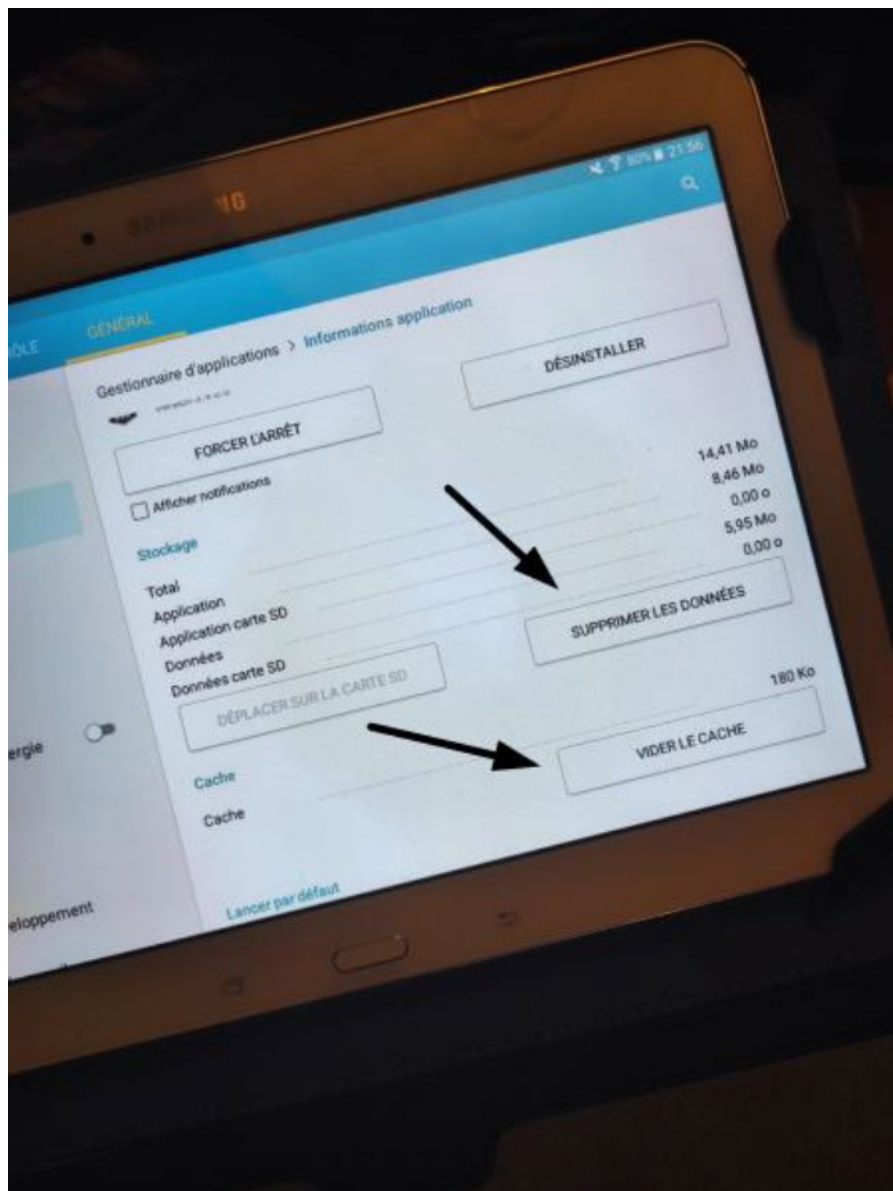


🔗 Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match





## 🔗 Supprimer les données et Vider le cache



Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres  
La récupération se termine en quelques secondes !



## COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 05 SEPTEMBRE 2023

**Présents** : MM. Febvay - Plassart - Lacour.

**Assisté** : M. Letellier (Comité).

**Excusé** : MM. Da Mata

À tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

### SECURITÉ

#### Article 3.4

### LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « zone de sécurité augmentée », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge

Éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

**Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.**

## FORMATION

Formation des commissaires aux outils informatiques.

Programmation des rendez-vous pour les futures visites de classement (terrain et éclairage).

## CLASSEMENT

**Ville de SAINT GRATIEN** : NNI 955550101

M. PLASSART de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives s'est déplacé le lundi 04 septembre 2023 à 21h15, au Stade HIDALGO, avenue de L'ENTENTE, pour confirmation de classement de l'éclairage.

## COURRIER

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S.

Remerciements.

## RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.



## COMMISSION DEPARTEMENTALE D'APPLICATION DU STATUT DE L'ARBITRAGE ET DES MUTATIONS D'ARBITRE

REUNION DU 31 AOUT 2023

**Présents** : Mme CAZENAIVE V. – MM MOREIRA J. – JOYEAU G - GUILLEMET JC – HARBONNIER K

**En visioconférence** : M. PINCEMIN G

**Assiste** : M BOISDENGHIEN E.

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football

*En outre, la Commission rappelle aux Clubs que les obligations concernant le Statut de l'Arbitrage sont fixées à l'annexe 3 du Règlement Sportif Général de la Ligue. (Consultable sur le site internet de la Ligue » rubrique présentation – onglet règlements).*

### TABLEAU RECAPITULATIF DES OBLIGATIONS EN TERMES D'ARBITRES A FOURNIR STATUT DISTRICTS

STATUT FEDERAL		STATUT DISTRICT	
DIVISION	Nombre d'Arbitres	Club dont l'équipe hiérarchiquement la plus élevée évolue en :	Nombre d'Arbitres
District 1	2	Départementale 1	4
Autres Divisions	1	Départementale 2 et Départementale 3	2
		Autres divisions – Foot Entreprise – Féminines – Clubs engagés uniquement dans le championnat du Dimanche matin – Anciens – Jeunes	1



## AFFECTATIONS DES MUTÉS SUPPLÉMENTAIRES

*Les clubs bénéficiaires d'un ou deux joueurs mutés supplémentaires pour la saison 2023/2024 ont la possibilité d'exprimer leur choix d'affectation avant le début des compétitions, conformément aux indications mentionnées par la Commission dans son procès-verbal du 15 juin 2023.*

Le Comité de Direction du 06 septembre 2016 a décidé que les clubs bénéficiant d'1 joueur ou de 2 joueurs supplémentaires titulaires d'une licence frappée du cachet « MUTATION » à défaut d'avoir informé la Commission du choix de l'affectation du ou des mutés supplémentaires, ceux-ci sont affectés automatiquement à l'équipe représentative du Club.

Voici donc la liste des clubs avec l'équipe à laquelle seront affectés  
le ou les joueurs mutés supplémentaires :

### 1 joueur muté supplémentaire :

500 611	BEAUCHAMP AS	SENIORS Départemental 4
519 844	OSNY FC	SENIORS Départemental 1
527 755	MENUCOURT AS	SENIORS Départemental 2
528 672	ECOUEEN FC	SENIORS Départemental 1
542 402	FOSES FU	SENIORS Départemental 4
546 116	MONTMORENCY FC	SENIORS Départemental 3
552 572	AS PORTUGAIS DE CERGY PONTOISE	ANCIENS Régional 3
590 322	AS CHAUMONTEL LUZARCHES	SENIORS Départemental 4

### 2 joueurs mutés supplémentaires

500 681	VIARMES ASNIERES OI.	SENIORS Départemental 3
500 686	MAGNY EN VEXIN FC	SENIORS Départemental 3
500 712	EZANVILLE ECOUEEN US	SENIORS Départemental 4
509 431	SOISY A.M. FC	U18 Départemental 1
510 506	GONESSE RC	SENIORS Départemental 1
511 000	AS ERAGNY FC	SEN FEM Départemental 1
511 509	ROISSY EN France US	U15 Régional 2
519 616	ES MARLY LA VILLE	SENIORS Départemental 1
523 266	GROSLAY FC	SENIORS Départemental 1
530 279	BEZONS US OM	U18 Départemental 1
580 487	ENTENTE MERY MERIEL BESS	SENIORS Départemental 2

*Les clubs bénéficiaires d'un ou deux joueurs mutés supplémentaires pour la saison 2023/2024 ont la possibilité d'exprimer leur choix d'affectation avant le début des compétitions, conformément aux indications mentionnées par la Commission dans son procès-verbal du 15 juin 2023.*

Procès-verbal transmis aux Commissions Départementale et Régionale Statuts et Règlements et contrôle des mutations ainsi qu'à la Commission Départementale d'Organisation des Compétitions pour information



## DEMANDES MUTATIONS DES ARBITRES

### 1) Arbitres demandant le changement de club :

- **Mme FRAPPART Stéphanie** licence N° 2378041424  
Club Quitté : **HERBLAY FC 580 489**

Pris connaissance de la demande de licence formulée pour la saison 2023/2024 par le club **CORMEILLAIS ACS 500 575**  
Considérant que la demande de licence est conforme à l'article 26 du Statut de l'Arbitrage.  
Considérant l'absorption du club **HERBLAY FC 580489** par le club **ERAGNY AS FC 511 000** en date du 15 juin 2023  
Considérant la demande de licence auprès du club **CORMEILLAIS ACS 500 575** réalisée dans les 21 jours

#### La Commission décide :

*Qu'en application de l'article 32 du Statut de l'Arbitrage, l'arbitre représentera le club **CORMEILLAIS ACS 500 575** dès le premier juillet 2023.*

- **M. KOSKAS Sébastien** licence N° 2378041424  
Club Quitté : **ARNOUVILLE FAS 522 689**

Pris connaissance de la demande de licence formulée pour la saison 2023/2024 par le club **VIARMES ASNIERES OI. 500 681**  
Considérant que la demande de licence est conforme à l'article 26 du Statut de l'Arbitrage.  
Considérant que l'arbitre évoque l'article 33 du statut de l'arbitrage pour justifier sa démission du club **ARNOUVILLE FAS 522 689**  
Considérant que la Commission estime que ces motifs correspondent à l'article 33c) du statut de l'arbitrage  
Considérant que le club quitté est le club formateur.

#### La Commission décide :

*Qu'en application de l'article 33 c) du Statut de l'Arbitrage, l'arbitre représentera le club de **VIARMES ASNIERES OI. 500 681** dès le premier juillet 2023.*

### 2) Arbitres demandant le changement de statut :

- **M. JEAN Yannick** licence N° 2320213058  
Club Quitté : **GONESSE RC 510 506**

*Pris connaissance de la demande de licence 2023/2024 formulée par l'arbitre auprès du District du Val-d'Oise de Football en tant qu'indépendant*  
Considérant que la demande de licence est conforme à l'article 26 du Statut de l'Arbitrage.  
Considérant que le club quitté n'a pas fait opposition,  
Considérant que l'arbitre n'évoque aucun motif pour justifier sa démission du club **GONESSE RC 510 506**,  
Considérant que l'arbitre a été licencié dans ce club **GONESSE RC 510 506** pendant un minimum de 5 saisons consécutives  
Considérant que le club quitté n'est pas le club formateur

**La commission décide :**

*Qu'en application de l'article 35, dispositions 3 et 4 du Statut de l'Arbitrage, l'arbitre représentera le club **GONESSE RC 510 506** pendant la saison 2023/2024.*

*Que l'arbitre ne pourra couvrir un autre club qu'à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2027, à la condition d'être indépendant durant les saisons 2023/2024, 2024/2025, 2025/2026 et 2026/2027.*

- **M. SAINLO Willy** licence N° 2388018459

**Club Quitté : PARMAIN AC 530 273**

*Pris connaissance de la demande de licence 2023/2024 formulée par l'arbitre auprès du District du Val-d'Oise de Football en tant qu'indépendant*

Considérant que la demande de licence est conforme à l'article 26 du Statut de l'Arbitrage.

Considérant que le club quitté n'a pas fait opposition,

Considérant que l'arbitre n'évoque aucun motif pour justifier sa démission du club **PARMAIN AC 530 273**,

Considérant que l'arbitre a été licencié dans ce club **PARMAIN AC 530 273** pendant un minimum de 5 saisons consécutives

Considérant que le club quitté est le club formateur

**La commission décide :**

*Qu'en application de l'article 35, dispositions 2, 3 et 4 du Statut de l'Arbitrage, l'arbitre représentera le club **PARMAIN AC 530 273** pendant les saisons 2023/2024, 2024/2025 et 2025/2026.*

*Que l'arbitre ne pourra couvrir un autre club qu'à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2027, à la condition d'être indépendant durant les saisons 2023/2024, 2024/2025, 2025/2026 et 2026/2027.*



## COMMISSION TECHNIQUE

RÉUNION DU DIMANCHE 3 SEPTEMBRE 2023

**Présents :** Ludivine FLOIRAC / Éric Luc Odri / Nathanael GAVANT / Mohamed COULIBALY / Ludovic COELHO / Manuel ROCHA / Medhi MATTAOUI / Jean Pierre CHAILLAT / Bruno BERREZAI / Rollin JASEMIN / Patrick MBEU / Maxime PETIN / Matthieu MOURRAIN / Mbarek TAHAR / Boubacar KEBE / Slimane ABOUD / Abdel BOUSTANI / Alain LEMOINE / Pierre BADIANE / Yves ALLARD / Lucas TRANCHANDON

**Absences excusées :** Dorian CHACON / Denis DIAZ / Claude RIBEIRO / Benjamin BROSSARD / Gérard BELLEHIGUE / Ben Ali ALI / Nicolas GORIS / Nuno DA SILVA / Fabrice RAPCZEWSKI / Mamadou KONTE / Antoine NEUVILLE / Pierre LOSANGE / Yann LE NEOUANIC / José GOMES / Huseyin ERGUNES

- **Ouverture : A Lemoine (Pdt CT) / C. Delforge (Pdt DVOF) / Ali Moucer (DTR)**
- **Organisation 23/24 :**
  - Réunion 1 : Septembre 2023
  - Réunion 2 : Janvier 2024 : présentielle ou visio
  - Réunion 3 : Juin 2024
- **Tour de table avec les nouveaux membres + présentation équipe technique dép :**
  - Lucas Tranchandon (Conseiller Technique DAP)
  - Yves Allard (Conseiller Technique DAP)
  - Pierre Badiane (Assistant Admin. Technique)

**1-Informations générales :** FFF, LPIFF, DVOF

**2-Axes 2023-2024 de la CT :**

- **Réunion avec les référents techniques des clubs.**
  - Organiser cette réunion en 2 secteurs EST / OUEST - dates et lieux à déterminer visio ?
    - Secteur Est : Sarcelles → avant la Toussaint
    - Secteur Ouest : Cergy → avant la Toussaint
- **Formations :**
  - Formation formateurs Vend 8 Sept**
  - Formation interne Val d'Oise à déterminer**
  - 18/09 : Rattrapage Oral : Au DVOF, 16 candidats**
- **Jeunes éducateurs**
  - Mise en route du projet après 2 années de Covid
- **Educ'atrices**
  - Nouvelle promotion 2023-2025 → à construire 12 places max
  - Promotion 2022-2024
  - Suivi 1<sup>ère</sup> promo 2021-2023 → points réguliers individuels / 1 rassemblement

**3-Les Formations:**

- BMF / BEF
  - Nombre de stagiaires/95 : 13 BMF / 5 BEF
  - Nombre de promotions : 3 (2 BMF / 1 BMF apprentissage / 2 BEF)
  - Désignation des tuteurs :

**4- Détection -Sélection**



Cat.	Resp.	Adj.	Resp. GdB
U14G	Boubacar KEBE	Ludivine FLORAC	<i>A définir</i>
U14F	Ludivine FLORAC	Mbarek TAHAR	<i>A définir</i>
U15G	Ben Ali ALI	<i>A définir</i>	<i>A définir</i>
U15F	Ludivine FLORAC	Boubacar KEBE	<i>A définir</i>
U16G	Manuel ROCHA	<i>A définir</i>	<i>A définir</i>
Futsal U14	Thomas Chamayou	<i>A définir</i>	Alexander Borowczak
Futsal U17	Mamadou Konte	<i>A définir</i>	Alexander Borowczak
Futsal SF	<i>A définir</i>	<i>A définir</i>	Alexander Borowczak

#### 5- Projet Gardien de but

- Organisation 2023-2024 → Ressources humaine Gpe GdB
- Initiateur GdB 26&27 oct → Lieu à définir

#### 6- Football Féminin

- Offre de pratique 23/24 → présentation club du 04/07/2023 (PJ)
- Projet Section Excellence
- Rentrée du Foot Féminin 01/10 → lieu à définir

#### 7-Foot en milieu scolaire

- Section sportive (AL) second cycle
- Foot à l'école → Finalité Nat. / Réunion 21/09

#### 8- Handicap

- IME VO Tour
- Championnat de France SA : 24 au 27 juin à l'Isle-Adam
- Soirée des champions – ~~25/09~~ → 02/10

#### 9-Nouvelles pratiques :

- Futnet : Challenges (éducateurs, jeunes, séniors)
- Foot en marchant : Mise en place d'un critérium
- Fitfoot : Objectif : développer des sections en club

#### 10-Autre :

- Formation continue :
  - Educateur ou animateur fédéral
  - Demi-journée en présentiel (salle + terrain)
  - Stratégie : « Rentré en touche, Sortie de but »
  - Besoin CT : Observation de matchs foot à 8 + à 11 (jeune niveau district)
- Labels : Date butoir dépôt de candidature au 15/12/23
- Foot animation : Encrage du plateau U7 = mise en place avec les clubs du plateau idéal
- JOP : Stratégie nationale :
  - Sept-Déc = Sensibilisation des clubs
  - Janv-Jui = Mobilisation sous forme d'appel à projet





- **Clôture** et moment de convivialité

*Président de séance : M Alain LEMOINE*

**Prochaine réunion lundi 08/01/24**